

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date de révision: 03/06/2015 Remplace la fiche: 31/10/2014 Version: 2.00

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Keno X Pro (A+B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL
Parc de la Cimaise
59650 Villeneuve d'Ascq
T 00 800 24 35 46 37 - F 03 20 23 26 48
sds@cidlines.com - http:\\www.cidlines.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
SWITZERLAND	Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre, Schweizerisches Toxicologisches Informationszentrum STIZ	Freiestrasse 16 Postfach CH-8032 Zurich	+41 44 251 51 51 (International) 145 (National)
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		
Ελλάδα	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527 Athens	+30 10 779 3777

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



G11307

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Étiquetage non applicable

03/06/2015 FR (français) 1/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w/w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Dioxide de chlore	(n° CAS) 10049-04-4 (Numéro CE) 233-162-8 (Numéro index) 6-089-00-2 (N° REACH) 01-2119492305-37	< 1	O; R8 T+; R26 C; R34 N; R50 R6
			règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Dioxide de chlore	(n° CAS) 10049-04-4 (Numéro CE) 233-162-8 (Numéro index) 6-089-00-2 (N° REACH) 01-2119492305-37	<1	Ox. Gas 1, H270 Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour), H330 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

: Mesures de premiers secours pas nécessaires.

: Mesures de premiers secours pas nécessaires.
: Rincer immédiatement à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le

larmoiement ou la rougeur persistent.

: Rincer la bouche. Cracher. Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir.

: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

Symptômes/lésions après contact avec la peau

: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Symptômes/lésions après ingestion

: Rougeurs, douleur.Vision brouillée.Larmes.

: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité : Aucunes dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

03/06/2015 FR (français) 2/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Dioxide de chlore (10049-04-4)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	0.28 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	0.1 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	0.84 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	0.3 ppm
Belgique	Classification additionelle	(dioxyde de)
France	VLE (mg/m³)	0.8 mg/m³
France	VLE (ppm)	0.3 ppm
France	VME (mg/m³)	0.3 mg/m³
France	VME (ppm)	0.1 ppm
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (mg/m³)	0.28 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Valeur limite au poste de travail (ppm)	0.1 ppm
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (mg/m³)	0.28 mg/m³
Allemagne	TRGS 900 Limitation de crête (ppm)	0.1 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m³)	0.28 mg/m³
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	0.1 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m³)	0.84 mg/m³
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	0.3 ppm

Dioxide de chlore (10049-04-4)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets locaux, inhalation	0.304 mg/m³	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0.000021 mg/l Assessment factor: 1000	
PNEC aqua (eau de mer)	0.000021 mg/l Assessment factor: 1000	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.0002 mg/l Assessment factor: 1000	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	0.01 mg/l Assessment factor: 1000	
0.0 Contrôles de l'especition		

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains

: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Туре	Material	Permeation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Reusable gloves	Polyvinylchloride (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5	2 (< 1.5)	EN 374

03/06/2015 FR (français) 3/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection oculaire : Non requis.

Protection de la peau et du corps : Non requis.

Protection des voies respiratoires : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.



Contrôle de l'exposition du consommateur : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

: Aucune donnée disponible

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Incolore à légèrement jaune.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : ca 4

Vitesse d'évaporation relative (acétate de

butyle=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : Aucune donnée disponible
Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
Point d'éclair : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur : Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.07 kg/l

Solubilité : Aucune donnée disponible Log Pow Aucune donnée disponible Log Kow Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible Propriétés explosives Aucune donnée disponible Propriétés comburantes Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

03/06/2015 FR (français) 4/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non applicable
Irritation : Non applicable

pH: ca 4

Corrosivité : Non applicable

pH: ca 4

Sensibilisation : Non applicable

Toxicité à dose répétée : Aucune donnée disponible
Cancérogénicité : Aucune donnée disponible
Mutagénicité : Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des

déchets

: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR): Non applicableDésignation officielle de transport (IMDG): Non applicableDésignation officielle de transport (IATA): Non applicableDésignation officielle de transport (ADN): Non applicableDésignation officielle de transport (RID): Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

03/06/2015 FR (français) 5/7

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'embllage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'embllage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS Annex reference : Classe de danger pour l'eau (WGK) nwg, sans danger pour l'eau (Classification according to

VwVwS, Annex 4.)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV

: Is not subject of the 12. BlmSchV (Hazardous Incident Ordinance)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319

Textes des phrases R-,H- et EUH

rextes des prirases R-, n- et EUn.	
Acute Tox. 2 (Inhalation:vapour)	Toxicité aiguë (inhalation:vapeur) Catégorie 2
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Ox. Gas 1	Gaz comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant

03/06/2015 FR (français) 6/7

Keno X Pro (A+B) Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R26	Très toxique par inhalation
R34	Provoque des brûlures
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R6	Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
С	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
0	Comburant
T+	Très toxique

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

03/06/2015 FR (français) 7/7